

VILLE DE PLOUAGAT (22)  
Z.A. DE KERTEDEVANT



CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME  
TRI-TEMPERATURES et de BUREAUX



91 rue Lecourbe  
75015 PARIS  
Tél : 01 56 58 53 10



BP 30048  
41 034 BLOIS CEDEX 9  
Tél : 02 54 74 54 26

PERMIS DE CONSTRUIRE

LIBELLE DU DOCUMENT:

Formulaire de prise en compte  
de la RT - Bâtiment C

Dessiné par: PPE

Date: 06/12/2018

Vérifié par: OMA

Date: 06/12/2018

Echelle:

MODIFICATIONS:



PHASE

PLAN N°

PC

16-1-2

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité**  
**(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : Mr FRECHON Mathieu

représentant de la société SNC LIDL

situé à :

Adresse	35 rue Charles Peguy		
Code postal	67200	Localité	Strasbourg Hautepierre

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'une plateforme logistique

Située à :

Adresse	Z.A. DE KERTEDEVANT		
Code postal	22170	Localité	PLOUAGAT

Référence(s) cadastrale(s) : F 91 100 1009 101 1589 1674 96 97 98 99 95 94 74 1675 1677 1681 1679 1871 1873 1875 18

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

**Bureaux syndical**

## DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

### Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	113.30
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

### Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	128.30	Bbio <sub>max</sub> :	140.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :	OUI		

### Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

**Bureau d'Etudes BEFL**  
Génie Thermique et Climatique  
Parc d'activités "Les Vallées" - 45 770 SARAN  
Tél. : 02 38 65 93 32 - Mail : befl@be-befl.fr  
www.befl.fr - N° Siret 487 894 255 00016

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 28/11/2018

Signature :



*Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.*

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

**Ministère de la Cohésion des territoires**

Secrétariat général

Tour Pascal A

92055 Paris-La-Défense Cedex

Tél. : 01 40 81 10 25

[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr) – [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)